



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 6295

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'équipement en informatique et en Internet des écoles de notre pays. En effet, de nombreuses collectivités locales ont développé durant leur mandat 2002-2007, une politique active d'informatisation de leurs écoles, qui arrive maintenant à échéance et donc nécessite l'engagement d'un renouvellement du parc ou d'une modernisation des équipements. Malheureusement, cette politique n'a pas été uniforme sur toutes les collectivités d'un même département, ce qui occasionne une certaine inégalité de traitement au sein du même service public de l'éducation nationale. Il conviendrait donc de mener une étude visant à étendre uniformément cette informatisation comme une réelle priorité nationale visant à faire acquérir la même formation informatique indispensable à chaque élève de notre pays. Cette action pourrait être la priorité n° 1 de l'éducation nationale pour l'école primaire pour les cinq années qui viennent. Il lui demande donc s'il compte donner satisfaction à cette suggestion pédagogique très importante, parce qu'innovante.

Texte de la réponse

En vue d'homogénéiser le parc informatique des écoles primaires, le ministère de l'éducation nationale a élaboré un guide de préconisations à l'intention des élus locaux. Ce guide définit les caractéristiques techniques nécessaires aux différents matériels informatiques et les accès au réseau internet qui doivent permettre de mettre en oeuvre les programmes d'enseignement en vigueur, notamment : atteindre le palier intermédiaire de la compétence « techniques usuelles de l'information et de la communication » du socle commun en fin de scolarité primaire (brevet informatique et internet : B2i-école) ; atteindre le palier exigible de la compétence « techniques usuelles de l'information et de la communication » du socle commun de connaissances et de compétences en fin de scolarité obligatoire, adossé au B2i-collège. La mise en oeuvre des préconisations énoncées dans ce guide contribue à l'égalité des chances des élèves fréquentant le service public d'éducation. Un plan d'équipement numérique des écoles primaires est également en cours de déploiement. L'objectif est d'atteindre 1 ordinateur pour 10 écoliers en moyenne en 2010. Ce plan comprend la signature, le 2 octobre 2008, d'une convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en place de 400 cyber-bases dans les écoles primaires d'ici à 2013 et le programme des «l'inscription écoles numériques rurales » (ENR) visant à équiper, en 2009-2010, 6 700 écoles dans les communes de moins de 2 000 habitants. Chaque école reçoit une dotation de 9 000 EUR pour l'achat d'équipements numériques et 1 000 EUR pour l'achat de ressources numériques pédagogiques. Par ailleurs, la filière de reconditionnement d'ordinateurs est mobilisée pour contribuer aux équipements. De plus, afin de favoriser les apprentissages de chaque élève, le ministère de l'éducation nationale impulse des actions destinées à développer les usages en classe des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) : inscription dans tous les projets d'école d'un volet numérique depuis la rentrée 2008-2009 ; remise de plus de 30 000 clés USB contenant des ressources didactiques et pédagogiques à tous les nouveaux professeurs du premier degré ; (le portail de ressources numériques pour l'école primaire [PRIMTICE] prend le relais de cette opération en l'étendant à l'ensemble des enseignants des écoles) ; expérimentation de visioconférences pour l'enseignement des langues

étrangères, dans 1 000 écoles. À cet effet, un budget complémentaire de 3 millions d'euros a permis : de lancer 500 projets de visioconférences supplémentaires ; d'équiper 1 000 écoles de tableaux numériques interactifs. Le développement d'espaces numériques de travail pour le premier degré est également en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6295

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6064

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4501